

Commune :
Aussac-Vadalle

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : _____
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 14/09/2021 par M Frédéric LEGER géomètre à Angoulême.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
A Angoulême, le 14/09/2021

Section : B4
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 10/12/2021
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par M. Frédéric LEGER
à : Angoulême
Date : 10/12/2021
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

